



Objet : Police de l'Environnement

Mme Emmanuelle WARGON
Secrétaire d'Etat
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Thoury, le 16 avril 2020

Madame la Ministre,

Le Président de la République vient d'annoncer le prolongement de la période de confinement jusqu'au 11 mai.

Depuis 1 mois, beaucoup de forces vives apportent leur concours dans le combat qui nous unit contre le Covid-19.

Aujourd'hui, de plus en plus de Maires et d'associations de Protection de la Nature se plaignent des atteintes à l'Environnement qui se multiplient un peu partout.

Des dépôts d'immondices apparaissent de plus en plus en forêt et dans les campagnes, des pollutions dont beaucoup sont volontaires, des arrachages de haies, des travaux dans les cours d'eaux, des destructions d'espèces protégées, de zones humides et bientôt des arrosages de cultures se feront sans aucun contrôle de la part des Inspecteurs de l'Environnement de l'OFB.

En effet, le Directeur général de cet établissement public a décidé de confiner les personnels chargés de missions de police sauf exceptions très limitées qu'il a édictées dans une instruction.

Par ailleurs, nous avons insisté auprès de lui pour qu'il communique clairement auprès des Préfets afin que les Inspecteurs de l'Environnement puissent être intégrés et apporter leurs concours aux mesures de contrôle développées dans la lutte contre ce Covid-19 ainsi qu'il est prévu à l'article L 122-1 du code la sécurité intérieure.

S'il est fort louable de vouloir protéger les personnels, il l'est davantage de participer à l'effort de la Nation dans la lutte contre cette pandémie et les Inspecteurs de l'Environnement se demandent pourquoi ils sont terrés chez eux alors qu'ils pourraient être utiles sur le terrain.

Nous regrettons que seulement quelques Préfets aient recours aux 1800 Inspecteurs de l'Environnement pour renforcer les dispositifs de contrôle en milieu rural (37, 41, 45, 44, 16, 64, 85). A défaut de communication claire du Directeur général de l'OFB, nous imaginons que ce sont les relations entre les responsables des services départementaux et les Préfets qui ont permis de les intégrer.

Nos concitoyens constatent donc d'une part, un effet délétère des décisions prises à l'OFB sur la protection de la Nature et d'autre part, un défaut de mesures visant à intégrer les personnels dépositaires de l'autorité publique que sont les Inspecteurs de l'Environnement au dispositif législatif destiné à concourir aux besoins de forces vives dans ce contexte de guerre sanitaire que notre Nation subit.

En conséquence, Mme la Ministre, nous vous sollicitons afin de donner rapidement aux Inspecteurs de l'Environnement toute la place qu'ils devraient occuper en ces circonstances de mobilisation nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pièces jointes :

- Courrier de l'association Eaux et Rivières

Le Secrétaire général

Eric GOURDIN